



RÈGLEMENT ÉPREUVE

1 Règlement de l'épreuve

1.1 Organisation

L'association Amis Raid Rando de Mayotte organise, les 02 et 03 juillet 2022 l'Hippocampe Trail, épreuve de course à pied, ouverte aux coureurs et aux marcheurs sportifs, individuels, âgés de 18 ans au moins au 31 décembre 2021.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et recommande aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisation de la course est placée sous la responsabilité d'un directeur de course.

1.2 Parcours

L'Hippocampe Trail est une épreuve soumise au présent règlement : 72 km et 3720 m de D+ : épreuve individuelle en course à pied ou marche sportive. **Qualificative Grand Raid (109 points)**

Parcours : points de repères	Km	Distance cumulée	Altitude (mètre)	Dénivelé D+ partiel	Cumul dénivelé positif	Dénivelé D- partiel	Cumul dénivelé négatif
Stade de Cavani (départ)	0	-	15	0	0	0	0
Padzani – GR Longoni	3,26	3,26	232	248	248	32	32
Faré intersection piste Majicavo / GR Longoni	3,12	6,38	153	91	339	175	207
Longoni (ravitaillement)	7.62	14	27	315	654	455	662
Intersection GR / Piste de Bouyouni vers Combani	3.6	17.6	94	210	864	146	808
Miréréni-Combani (ravitaillement)	4.9	22.5	145	215	1079	176	984
Ongoujou par GR (ravitaillement)	8	30,5	190	494	1573	387	1371
M'Réréni-Poroani par GR (ravitaillement)	9,5	40	59	345	1918	482	1853
Sommet Mont Bénara	5,3	45,3	623	647	2565	85	1938
Tsararano (ravitaillement)	8,2	53,5	34	210	2775	804	2742
Vahibé (stade) (ravitaillement)	8,5	62	215	568	3344	375	3117
Stade de Cavani (arrivée)	9.5	71.5	15	370	3714	598	3715

Le détail du parcours est disponible sur le site internet de l'association Amis Raid Rando de Mayotte : www.amisraidrando.yt ou www.sportpro.re



ASSOCIATION
AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

La trace du parcours est téléchargeable sur le site : trace de trail <http://trailconnect.run>

1.2.1 Descriptif du parcours du Trail

La course se déroule principalement sur GR et les autres sentiers. Le balisage du GR est suffisant à 80%. Des balisages supplémentaires (rubalise et marquage) seront utilisés, mais de manière fortement réduite en comparaison à un trail se déroulant hors GR. Nous disposons en moyenne 1 ruban de (0.8 à 1m) tous les 500 m, voire moins sur les portions n'en nécessitant pas.

Le dé-balisage et le ramassage des déchets éventuels seront effectués par des membres de l'organisation, en fermeture de course (serre-files).

Départ stade de Cavani **en direction du CHM** ;

Arrivée à l'intersection « école de musique » on prend la route de la Convalescence, direction maison du Gouverneur jusqu'au Padzani.

- **PC1** Padzani : De Padzani, on prend à droite, GR vers Logoni ;

Environ 20mn on arrive au faré, ensuite prendre à gauche après le faré tout en restant sur le GR de Longoni ; On reste sur le GR jusqu'à Longoni.

- **PC2** (1^{er} point de ravitaillement) : Longoni ;

En quittant Longoni, suivre le marquage du GR jusqu'à l'intersection avec la piste de Bouyouni. Un jalonneur guidera les coureurs pour quitter le GR et prendre la piste en direction de Combani.

- **PC3** (2^{ème} point de ravitaillement) : Miréréni - Combani ;

On quitte Miréréni - Combani en direction de Ongoujou (passage par le gîte de Combani).

- **PC4** (3^{ème} point de ravitaillement) : Ongoujou ;

On quitte Ongoujou en direction de M'Réréni par le GR.

- **PC5** (4^{ème} point de ravitaillement) : M'Réréni - Poroani ;

En quittant M'Réréni, suivre le marquage du GR jusqu'à Tsararano en passant par le Bénara.

- **PC 6** : (5^{ème} point de ravitaillement) : Tsararano ;

On quitte Tsararano en direction de Vahibé par le sentier de « La Kwalé ».

- **PC 7** : (6^{ème} point de ravitaillement) : Vahibé stade ;

On quitte Vahibé en direction de l'ancienne carrière de Doujani. Un jalonneur guidera les coureurs vers le sentier menant à celle-ci ;

Arrivée à la carrière, continuer en direction de quartier Doujani et à 600 m, tournez à gauche pour prendre le sentier qui rejoint le GR de Mro Wahandra, ensuite prendre la direction de M'tsapéré ;

A 1km on quitte le GR à gauche pour traverser la rivière de Mro Wahandra pour arriver à Kavani sud



ASSOCIATION AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

A l'intersection avec la piste menant à la maison du Gouverneur, prendre à droite, suivre la route de la Convalescence jusqu'à l'intersection avec la RD14, descendre jusqu'au stade de Cavani.

Arrivée et fin de la course

Le parcours pourra être modifié par l'organisateur, y compris le jour du départ pour des raisons de sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage sur terrains privés...

1.3 Conditions d'inscription

Les inscriptions pour le trail se feront **uniquement** sur le site « SPORTPRO ». Chaque traileur désirant s'inscrire devra se conformer aux exigences du site tant pour la fourniture du certificat médical que pour le règlement.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.4 Conditions de participation

Chaque coureur est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur l'épreuve de l'Hippocampe Trail.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en difficulté ou en danger et prévenir les secours.

Les coureurs doivent être aptes à courir l'épreuve en semi-autosuffisance alimentaire (solide et liquide) : voir description du parcours sur le site de l'épreuve et notamment les distances entre 2 ravitaillements.

Les ravitaillements en dehors des zones dédiées ne sont pas autorisés.

L'accompagnement d'un coureur par un animal (chien), par un VTT ou par engin motorisé est interdit.

Le franchissement des haies, clôtures, murs de propriétés, en dehors des passages prévus à cet effet, est interdit.

Portes et barrières devront être refermées après le passage d'un coureur.

Les accompagnants veilleront à respecter l'environnement en appliquant les mesures suivantes :

- Animaux (chiens) tenus en laisse, ni cueillette ni prélèvement de fleur ou plante sauvage,
- Circulation des engins à moteur, interdite sur les chemins,
- Feux de camp et camping interdits, jet de détritits interdit,
- Progression en dehors des sentiers et chemins interdits.

1.5 Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroulera le vendredi 01 juillet 2022 à partir de 13h00 et jusqu'à 18h00 sur le parvis de la MJC de M'Gombani à Mamoudzou.



ASSOCIATION AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

1.6 Tarifs

L'inscription au Trail est de 70,00 € par personne.

En cas d'annulation, le remboursement des frais d'inscription, par personne et quel qu'en soit le motif, s'effectue aux conditions ci-après :

- Jusqu'au 21 juin 2022 : retenue de 50 % du montant de l'inscription
- A partir du 22 juin 2022 : aucun remboursement

Toute annulation d'inscription doit nous parvenir par mail ou par courrier.

1.7 Matériel

Matériel individuel ***obligatoire*** pour le trail et conseillé pour la marche :

- Téléphone portable, avec numéro non masqué et numéros de téléphone de l'organisation et des secours enregistrés (ces numéros seront communiqués avant le départ de l'épreuve) ;
- Réserve d'eau et réserve alimentaire suffisantes permettant d'avoir une autonomie adaptée au parcours (voir localisation et distance des points de ravitaillements) ;
- Sucre ou barres énergétiques (action immédiate en cas d'hypoglycémie) ;
- Sifflet, couverture de survie ;
- Le cas échéant : fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications (ou notices médicales).

Les bâtons sont autorisés, toutefois, les traileurs souhaitant en utiliser seront positionnés, sur la ligne de départ, à l'arrière du groupe des coureurs.

Votre sécurité dépend de votre équipement. Prévoyez des vêtements adaptés.

1.8 Sécurité

En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par un médecin, le dossard du coureur concerné sera retiré.

Le parcours s'effectue principalement sur chemins, toutefois, les traversées des villages ou des voies ouvertes à la circulation nécessitent la plus grande prudence.

La circulation ne sera pas neutralisée, un comportement prudent et responsable, en conformité aux règles du Code de la route, est exigé :

- Ne pas traverser une route dans un virage, ne pas effectuer de traversée de route en diagonale ;
- À plusieurs, progresser en file indienne au bord de la chaussée ;
- Attendre que la chaussée soit libre de toute présence de véhicule avant d'en effectuer la traversée.

En cas de dégradation météo non prévue (très fortes précipitations, violents orages), la course est immédiatement interrompue. Les coureurs sont prévenus par téléphone ou sur site afin qu'ils se



**ASSOCIATION
AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE**

mettent à l'abri en attendant d'être évacués

1.9 Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

1.10 Barrières horaires et ravitaillements

Les barrières horaires sont appliquées en différents points du parcours : ces barrières, calculées sur la base d'une vitesse moyenne de 4 km/h, sont indiquées sur le site de l'épreuve (voir onglet « parcours »).

Hippocampe trail 2022	Ouverture	Fermeture	Partiel KM	Cumul KM	Pointage électronique	Rav. marathon	Repas chaud	Médecin	Kiné	Secouriste
Mamoudzou / Cavani stade	Samedi 02/07 22h00	Dimanche 03/07 19h30	0	0						
Longoni	Samedi 02/07 23h00	Dimanche 03/07 2h00	14	14						
Miréréni Combani	- Dimanche 03/07 0h30	4h30	8.5	22.5						
Ongoujou	1h30	7h00	9	31.5						
M'Réréni Poroani	- 3h30	9h45	9,64	41,14						
Tsararano	4h30	13h30	13,5	54,64						
Vahibé	6h00	16h00	8,55	63,19						
Mamoudzou / Cavani stade	Samedi 02/07 22h00	Dimanche 03/07 19h30	9.6	72.79						



ASSOCIATION AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

Au-delà des barrières horaires définies, les coureurs concernés sont déclarés « hors courses ». Ils ne pourront pas poursuivre le parcours.

1.11 Pénalités

Pénalité : 1 à 3 heures (décision du directeur de course)

- Non-assistance à une personne en difficulté ;
- Non-respect des personnes : coureurs, organisation, sécurité, randonneurs ... ;
- Absence d'une partie de matériel obligatoire ou refus de contrôle du matériel ;
- Comportement dangereux ou irresponsable sur les voies ouvertes à la circulation ou lors des traversées de routes ;
- Traversée d'une voie (route), malgré l'interdiction faite par un signaleur ;
- Ravitaillement extérieur hors des zones prévues à cet effet ;

Élimination (décision du directeur de course) :

- Absence de dossard ;
- Coupe de parcours ;
- Changement ou falsification de dossard ;
- Tricheries : utilisation de transport, partage de dossard ;
- Refus de se soumettre à un contrôle médical.

1.12 Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit, auprès du directeur de course, dès l'arrivée du concurrent concerné.

1.13 Récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant (tee-shirts).

Des trophées seront également distribués aux trois 1^{ers} scratch hommes et femmes ainsi qu'aux 1^{ers} de chaque catégorie

2 Dispositifs complémentaires

2.1 Pointage des Traileurs sur le parcours

Le pointage sera automatique (départ, intermédiaire, arrivée), chaque dossard étant muni d'une puce.

Chaque responsable disposera de la liste des coureurs (nom, n° de dossard et téléphone).

A chaque point de ravitaillement un pointage des concurrents pourra être réalisé inopinément par le responsable du point de ravitaillement. Les numéros et heure de passage seront notés dans un tableau.

Celui-ci sera communiqué au PC course tous les 20 coureurs.



ASSOCIATION AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

2.2 Processus

Se positionner de manière à être visible des coureurs ;

Rayer le n° de dossard dans la liste ;

Vérifier que le dossard du coureur est visible et facilement identifiable, le faire repositionner le cas échéant ;

Après le passage du dernier coureur, signer les tableaux de pointages et noter l'heure de fin de poste ;

Attendre l'arrivée du serre-file pour quitter son poste ;

A l'arrivée du serre-file, si un coureur n'a pas été pointé : procédure de recherche d'un coureur ;

Remettre les fiches de pointage au directeur de course (à l'arrivée) et lui indiquer toutes les informations particulières relevées lors de la course : enregistrement sur main courante.

2.3 Gestion des abandons

Le directeur de course doit être immédiatement informé de toutes les situations décrites ci-après (après les secours pour les cas nécessitant leur intervention). Le directeur de course informera les pointeurs de l'abandon d'un concurrent.

2.3.1 Abandon du fait de l'organisation

Tout coureur arrivé hors délai au pointage par rapport aux barrières horaires sera considéré hors course. Celui-ci remettra son dossard au responsable du pointage

Tout coureur présentant une inaptitude avérée à poursuivre l'épreuve : fatigue, blessure, malaise ... sera stoppé. Celui-ci sera vu par les secouristes ou le médecin. Le concurrent ne pourra reprendre sa course qu'après avis positif de ceux-ci.

Dans le cas contraire, le dossard sera retiré, si son état le nécessite il sera pris en charge par les secours ou conduit jusqu'à l'arrivée par le véhicule fermant la course. Cette décision ne pourra être contestée par le coureur.

2.3.2 Abandon du fait du coureur

Tout coureur souhaitant abandonner l'épreuve devra ***impérativement*** se faire connaître soit :

En remettant son dossard au poste de ravitaillement ou pointage ;

Ou sur le parcours, en prévenant l'organisation par téléphone au numéro d'urgence inscrit sur son dossard. Celui précisera sa position sur le parcours, son besoin éventuel de secours et le moyen envisagé pour rentrer.

2.4 Recherche d'un coureur

Le parcours est balisé, néanmoins tout coureur pensant être égaré doit contacter l'organisation au numéro d'urgence inscrit sur son dossard en précisant :

- Le dernier poste de ravitaillement ou pointage passé en précisant l'heure si possible ;
- Son état de santé ;



ASSOCIATION AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

- Préciser s'il y a un point remarquable à proximité,

2.4.1 Procédure de recherche d'un coureur

La recherche d'un coureur est coordonnée par le directeur de course.

Chaque phase de cette procédure sera consignée dans la main courante.

Prévenir les serre-files ;

- Interruption du dé-balisage et attente sur le parcours ;
- Demander aux autres serre-files de se rapprocher de la zone concernée et de se tenir prêts à une recherche terrain ;

Déterminer avec certitude l'endroit où le coureur se / s'est trouvé pour la dernière fois :

- Appel des pointeurs et vérification du passage du coureur ;
- Téléphoner au coureur et l'informer qu'on le recherche ;
- Demander au coureur quel est le dernier point remarquable vu et à quelle heure ;
- Vérifier que le coureur se situe sur le chemin ou un sentier ;
- Dès que le coureur est localisé, le guider vers le parcours de course ;

Si difficultés de localisation ou incapacité à joindre le coureur, appeler l'ensemble des serre-files et engager une recherche terrain. **Ne pas oublier de rendre compte au directeur de course.**



ASSOCIATION
AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE

Liste des signaleurs – Hippocampe Trail 1^{ère} édition 2022.

N° Poste	Nom	Prénom	Mobile
PC1 Padzani	ACHIRAFI	Soudjay	06 39 22 88 74
PC2 Longoni	ABDALLAH	Said Thoiri	06 39 68 94 43
PC3 Miréréni - Combani	TOIBIBOU	Attoumani	06 39 23 96 30
PC4 Ongoujou	YAHAYA RAMANDIMBIVONONA	Abdoulakarim Franckie	06 39 69 04 16 06 39 23 21 75
PC5 M'Réréni - Poroani	DAOURECHE ALLAOUI ABDOU	Sabtia Mohamed	06 39 69 61 81 06 39 22 75 18
PC6 Tsararano	YAHAYA RAMANDIMBIVONONA	Abdoulakarim Franckie	06 39 69 04 16 06 39 23 21 75
PC7 Vahibé	SOILIH M'ZE	Issoufa	06 39 24 87 41



**ASSOCIATION
AMIS RAID RANDO DE MAYOTTE**

ENGAGEMENT

Objet : Hippocampe Trail

Je soussigné, Willah ALI ABDOU, président de l'association Amis Raid Rando de Mayotte, m'engage, au nom de l'association, à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve « Hippocampe Trail », organisée les 02 et 03 juillet 2022, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Fait à Mamoudzou, le 11 avril 2022